Image not found or type unknown

Bail d'habitation - Garage non délivré

Par **Kiki93**, le **10/02/2014** à **11:19**

J'ai pris, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, un studio à bail le 3 septembre 2013.
Un emplacement de stationnement est aussi stipulé au bail, et son loyer spécifique précisé.
Du fait de l'ignorance de l'agence de la localisation exacte de ce parking, cet accessoire du bail ne m'a pas encore été délivré.
Je me suis plains à l'agence de ce non-respect du bail par une lettre RAR du 4 octobre 2013, et j'ai cessé de régler la part du garage comprise dans le terme de loyer.
Depuis, je reçois un dégrèvement mensuel de ce montant, sur chaque avis d'échéance mensuel émis par l'agence.
Je viens de recevoir "Un accord du propriétaire pour que j'obtienne un badge me permettant l'accès au parking" (?)
Mais je ne désire plus maintenant obtenir ce parking.
M'est-il possible de renoncer unilatéralement à cet élément du bail, par le biais d'une "résiliation partielle" du fait de la non-délivrance initiale, ou pour tout autre motif que vous voudrez bien me conseiller ?
Avec mes plus vifs remerciements.
José.

Par **michelrauch**, le **10/02/2014** à **14:31**

Avez vous pensé à appeler la chambre syndicale des propriétaires immobiliers (au 03 83 32 93 10) ou l'UNPI 54 55 88 . C'est une association qui pourra très bien vous renseigner...

Par **michelrauch**, le **10/02/2014** à **14:31**

Avez vous pensé à appeler la chambre syndicale des propriétaires immobiliers (au 03 83 32 93 10) ou l'UNPI 54 55 88 . C'est une association qui pourra très bien vous renseigner...

Par **Kiki93**, le **10/02/2014** à **14:44**

Merci de votre conseil, que je vais bien sûr suivre.
Avant d'appeler les organismes publics, j'espérais avoir l'avis d'une personne ayant connu ce problème.

Le vécu me paraît toujours compléter utilement les réponses des praticiens...

Par **michelrauch**, le **10/02/2014** à **16:32**

Moi même j'ai eu ce genre de problème et cela c'est bien arrangé grâce à l'unpi.

Par **michelrauch**, le **10/02/2014** à **16:52**

Moi même j'ai eu ce genre de problème et cela c'est bien arrangé grâce à l'unpi.

Par **Kiki93**, le **10/02/2014** à **19:11**

Donc, avez-vous pu renoncer à la location du garage et limiter le bail en cours en occupant seulement le logement ?
Merci de vos précisions.

Par **michelrauch**, le **12/02/2014** à **15:58**

Oui j'ai pu y renoncer grâce à leurs aides

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés